

L'informateur 16. Juin 2022

■ AULT

ZONE BLEUE ET MARCHÉ. Du rififi entre les commerçants et les camelots du marché

Judi 9 juin, la municipalité d'Ault a organisé une réunion publique avec les commerçants. Au programme, la zone bleue ainsi que le marché.

Le débat a été animé, jeudi dernier dans le hall de la mairie d'Ault. Marcel Le Moigne, maire avait convié les commerçants à une réunion publique pour discuter de la zone bleue mais aussi du marché.

Des zones minutes prévues

La réunion a commencé par la zone bleue. Cette zone, fraîchement mise en route depuis mercredi 15 juin, avait été demandée par certains commerçants lors d'une réunion au printemps. « L'idée était d'éviter les voitures ventouses qui ne bougent pas d'un centimètre », explique Marcel Le Moigne.

Le temps de stationnement est de 1-h 30. Les résidences principales, habitées à l'année, auront le droit de laisser une voiture sur ces places à l'aide d'un badge. Ce dernier sera, au départ, à poser sur le pare-brise. Il se transformera ensuite

en autocollant. Des stationnements minutes sont aussi prévus. Le premier devrait prendre place au Tabac, un SPAR, un autre à la boulangerie et un dernier à la poissonnerie. « Depuis quelques jours, il y a eu une autre demande », affirme l'édile. Elle concerne la pharmacie. Les périodes vont du 15 juin au 15 septembre de 9 h à 19 h chaque jour. Sur ces places minutes, le stationnement sera au maximum de 20 minutes.

Les élus souhaitent rassurer les habitants et faire de la pédagogie auprès d'eux comme le signal Laurent Cholet, premier adjoint. « Il y a un problème de perception au niveau de la zone bleue. Pour beaucoup, elle est considérée comme un stationnement payant alors qu'elle est là pour le fluidifier. Il faut y aller progressivement, les accompagner plutôt qu'y aller agressivement ».

Le marché fait débat

Le marché du samedi matin ne pourra plus être installé comme lors des années précédentes, du fait de la nouvelle organisation du centre-bourg. L'an dernier, quelques problèmes avaient été rencontrés.



Les commerçants ont été invités à partager leurs idées sur la zone bleue ainsi que l'organisation du marché lors d'une réunion publique organisée à la mairie.

« Des commerçants étaient installés devant les vitrines et ça ne plaisait pas aux commerçants aultois », précise Marcel Le Moigne. C'est cette installation qui a provoqué le débat lors de la réunion.

Le manque de place dans la Grande rue oblige les organisateurs du marché à installer des étals devant les boutiques présentes toute l'année. Une décision injuste pour eux qui perdraient des clients.

Augustin Thibou

■ En bref

■ AULT

Arrêté municipal. Le stationnement sera interdit devant le numéro 12 de la rue de Saint-Valéry jusqu'à la fin des travaux.

Arrêté municipal. La circulation sera interdite, rue du 11 novembre, à partir de l'intersection avec l'impasse du marché, une journée jusqu'au 27 juin.

Arrêté municipal. La circulation et le stationnement seront interdits avenue du Général Leclerc du jusqu'au 30 juin. Une déviation sera mise en place pendant la durée des travaux.

Ateliers de l'été. Mercredi 22 juin, de 14 h 30 à 17 h, atelier « été » pour enfants. Animation gratuite. Inscription souhaitée au 03 22 60 52 21 ou bibliotheque@ault.fr

Espace numérique. Le camion de l'espace numérique mobile se trouvera devant la mairie le lundi 27 juin de 10 h à 12 h.

Fête foraine. La fête foraine aura lieu du 18 au 21 juin sur le parking de la plage d'Onival.

Carnaval. Le défilé du carnaval aura lieu le samedi 18 juin. Le départ est programmé à 14 h 30 rue de Paris.

Cerf-Volant. Viens faire ton cerf-volant samedi 18 juin à partir de 15 h sur la plage d'Onival. Ateliers gratuits pour tous.

Arrêté municipal. Le stationnement est interdit devant le n° 16 de la rue du 11 novembre jusqu'au 30 juin. La mise en place d'un échafaudage en est la cause.

Travaux. La circulation des piétons sera interdite devant le N° 21 de la grande rue et devant le n° 26 de la rue du 11 novembre le vendredi 17 juin.

Goûter des aînés. Le goûter aura lieu le 30 juin à 14 h 30 salle de l'ancien casino. Vous pouvez dès maintenant remplir votre inscription, sur le site d'Ault et le renvoyer avant le 24 juin.

Jeunes sapeurs-pompiers. Les jeunes sapeurs-pompiers d'Ault recrutent. Tu as entre 13 et 14 ans, tu es intéressé ? Contacte le 06 16 34 25 94.

Eau potable. En raison de travaux de raccordement sur le réseau d'eau potable, l'alimentation va être interrompue dans la Grande Rue et la Rue du Général Leclerc le 16 juin 2022 de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

■ SAINT-QUENTIN-LAMOTTE

Club des aînés. Le Club des aînés organise un Voyage à Salou en Espagne du 16 au 25 septembre. Renseignements et inscriptions au 03 22 60 51 04.